GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

MAISONS SPORT-SANTÉ
EnVie d'Activité

4ème édition

JOURNÉES NATIONALES DES MAISONS SPORT-SANTÉ

6 & 7 juin 2024 - Palais des Congrès, Vichy

30 ROUGE! CHAQUE JOUR

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Conférence 9 – Les Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) et le public en situation de handicap

Julien MICHEL, Direction des Sports
Cécile PELTIER, Direction Générale de la Cohésion Sociale

Rodrigue BARET, Chargé de projet sport-santé, Référent Pôle MSS Office des Sports et du Temps Libre de Saint-Pierre, La Réunion 974

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

CONTEXTE

Année 2024
Jeux Olympiques et Paralympiques

Activité Physique et Sportive
Grande Cause Nationale 2024

Plusieurs mesures :

- La **loi du 2 mars 2022** visant à démocratiser le sport en France met en place un référent pour l'activité physique et sportive (APS) au sein de chaque établissement social et médico-social

- Le **décret du 17 juillet 2023** relatif au référent pour l'APS en établissement social et médico-social précise ses missions et ses modalités de désignation

- Une **instruction accompagnée d'une note d'information, diffusée le 12 mars** aux ARS et Préfectures avec les DRAJES en copie, pour accompagner les structures dans le développement de l'APS

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

CONTEXTE

L'instruction et la note d'information répondent à plusieurs plans d'actions :

- Plan Héritage
  - Augmenter de 20 % l'activité physique et sportive en EHPAD
  - Augmenter la pratique sportive des personnes en situation de handicap accompagnées par un ESSMS
- Conférence Nationale du Handicap
  - Soutenir le déploiement des 30 minutes d'activité physique quotidienne auprès des enfants accompagnés dans les structures
- Stratégie Nationale Sport-Santé 2019-2024
  - Développement de programmes d'APS spécifiques pour augmenter de 20 % la pratique dans les EHPAD
- Stratégie Nationale Sport et Handicaps 2020-2024
  - Concevoir et diffuser des outils d'information sur les bienfaits de l'APS/APA chez la personne en situation de handicap (exemple : programme « bouger avec le sport adapté »)
  - Favoriser la mise en place de programmes d'APSA dans les établissements accueillant des PSH dans une perspective de santé
- Stratégie « Bien Vieillir »
  - Animer les réseaux des référents en activité physique et sportive dans les ESMS

FRANCE 2024
LISTE DES 170 MESURES
Conférence Nationale du Handicap 2023
STRATÉGIE NATIONALE SPORT SANTÉ 2019-2024
STRATÉGIE NATIONALE SPORT ET HANDICAPS 2020-2024
MAISONS SPORT SANTÉ EnVie d'Activité

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

CONTEXTE

Outillage des réseaux (ARS, DRAJES en ESMS):

Une instruction interministérielle du 29 février 2024
N°DGCS/SD3A/SD3B/DS1A/2024/20, signée par la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la direction des sports (DS)

La note d'information interministérielle du 29 février 2024
N°DGCS/SD3A/SD3B/DS1A/2024/21, signée par la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la direction des sports (DS)

Documents **co-construits** dans le cadre d'un groupe de travail réunissant notamment :

- des Agences Régionales de Santé (ARS) ;
- L'Agence Nationale à l'Appui de la Performance médicale et médico-sociale (ANAP) ;
- des directions d'administration centrale (DGCS, DS, DGS) ;
- des organismes gestionnaires d'ESMS ;
- des acteurs du sport tels que le comité paralympique et sportif français (CPSF) ;
- des associations représentatives des personnes en situation de handicap et personnes âgées.

En complément, **des outils en cours de construction par l'ANAP** pour accompagner les référents APS en ESMS : fiches techniques, mise en place d'une communauté de pratiques, plateforme de partage d'expérience…

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTRUCTION

Référents en ARS et DRAJES

Missions :

- Suivre le déploiement du réseau des référents APS en ESMS et les accompagner dans la réalisation de leurs missions (temps de rencontre, diffusion d'informations, etc.) ;
- Contribuer, le cas échéant, aux appels à projets lancés à l'initiative de l'un ou l'autre des services. Recommandation de mettre en place des appels à projets communs en particulier dans le déploiement des 30 minutes d'APQ ;
- Participer, chacun pour ce qui le concerne, à l'élaboration le cas échéant des plans locaux sportifs ;
- Recenser les initiatives qui émergent sur leur territoire et diffuser cette information (acteurs locaux, DS, DGCS) ;
- Recenser et compiler les données sur la pratique d'APS en ESMS afin de les transmettre à la DS et à la DGCS.

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTRUCTION

30 minutes d'Activité Physique Quotidienne (APQ)

Orientation pour la mise en œuvre :

- Activité qui peut être mise en place par n'importe quel professionnel de l'établissement, pas d'obligation de diplôme d'encadrement de l'APS
- Pas de nécessité d'avoir des équipements, du matériel ou une tenue sportive particulière
- Souplesse dans la mise en œuvre

Soutien possible par les ARS via le Fonds d'Intervention Régional (FIR)

Outils de mise en œuvre des 30 minutes d'APQ (tutoriels vidéos Actibloom) en cours de développement.

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

NOTE D'INFORMATION

Définitions, bénéficiaires, diplômes et acteurs du sport

Définition de l'activité physique et sportive en distinguant

- **L'activité physique** = tout mouvement qui requiert une dépense d'énergie
- **L'activité sportive** = régie par des règles, notion de compétition
- **L'activité physique adaptée** = adaptation de la pratique pour des publics à besoins spécifiques

Les bénéficiaires

Sauf contre-indication médicale, l'ensemble des personnes accompagnées en ESSMS

Les conditions de l'APS

- Dans ou à proximité de l'établissement ou du service
- Prise en compte de la vulnérabilité du public
- Adaptation des activités aux capacités physiques et cognitives (via une évaluation)
- Le cas particulier de la prescription d'activité physique adaptée (APA)
- Le recueil de l'accord de la personne comme préalable

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

NOTE D'INFORMATION

Les acteurs du monde sportif et du médico-social

- Professionnels de santé
- Intervenants qualifiés en APS et APA
- **Les Maisons Sport-Santé**
- Les collectivités territoriales (CCAS)
- Les centres sociaux
- Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)
- Les clubs séniors
- Les jeunes volontaires du Service Civique Solidarités Séniors (SC2S)
- Les caisses de retraite et de complémentaire (CARSAT, MSA, AGIRC-ARRCO, CNRACL)
- Les clubs et fédérations sportives
- Les associations proposant des APA

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

NOTE D'INFORMATION

Les intervenants en APS et en APA

Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

- BPJEPS
  - Certificat Complémentaire Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap (CC AIPSH)
- DEJEPS
- DEJEPS Handisport
- DEJEPS Activités Physiques Adaptées

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

- DEUG STAPS
- DEUST STAPS
- Licence STAPS
  - Mention Activité Physique Adaptée

Branche professionnelle et Fédérations sportives

- Branche professionnelle (Certificat de Qualification Professionnelle - CQP)
- Fédérations sportives (Titre à Finalité Professionnelle)

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

NOTE D'INFORMATION

Les ressources et les modalités de mise en œuvre

Les ressources et outils au niveau national

- Le HandiGuide des sports
- La page sport sur monparcourshandicap.gouv.fr
- Le site internet pour-les-personnes-agees.gouv.fr
- Le site pourbienvieillir.fr
- Les sites internet des associations et des fédérations
- Les tutoriels vidéo Actibloom

Un exemple de dispositif

- Le programme ESMS&Clubs
- Initié en 2020 par le CPSF
- Objectif : rapprocher les ESMS et les clubs pour favoriser la pratique d'APS

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

NOTE D'INFORMATION

Les ressources et les modalités de mise en œuvre

Mise en œuvre des APS en ESSMS

Pour développer et faciliter l'accès, les ESSMS peuvent :

- Développer l'offre d'activités au sein de la structure :
  - Salariat de professionnels de l'encadrement d'APS ;
  - Recours à des intervenants extérieurs ;
- Faciliter l'accès à l'offre d'activités proposées à proximité de l'établissement :
  - Partenariats avec des acteurs pour l'accès à l'APS (clubs, MSS, collectivités territoriales etc.) ;
  - Programme ESMS&Clubs ;
- Pour les services, proposer des activités ou orienter les personnes accompagnées :
  - Recours à des professionnels (ergothérapeutes, masseurs-kinésithérapeutes, enseignant en APA etc.) ;
  - Partenariats avec les acteurs sportifs (caisses de retraite, maisons sport-santé, associations etc.).

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

NOTE D'INFORMATION

Les ressources et les modalités de mise en œuvre

Les financements possibles

- Les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)

- Crédits des ARS
  - Dans le cadre des campagnes budgétaires annuelles des ESSMS
  - Dans le cadre du Fonds d'Intervention Régional (FIR)

- Les collectivités territoriales

- Le mécénat

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

NOTE D'INFORMATION

Le référent APS en ESMS

Les modalités de désignation du référent

- Un membre du personnel de l'établissement, volontaire et disponible, pas nécessairement diplômé en APS
- Désignation par la direction, évolution de la fiche de poste
- Possibilité de mettre fin à ses missions à tout moment

Les missions du référent

- Une mission obligatoire : l'information sur l'offre d'APS au sein et à proximité de l'établissement
- Une mission facultative : le plan personnalisé d'activité physique
- Des bonnes pratiques : participation aux plans locaux sportifs, remontée des données sur la pratiques d'APS, mise en place de partenariats

Référencement des formations existantes afin d'assurer la montée en compétences du référent

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

L'ANAP

l'anap agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale

Objectif : Accompagner le déploiement de l'APS en ESSMS et des référents APS en ESMS

Objectifs de l'appui ANAP

- Accompagner la mise en œuvre du décret, de l'instruction et de la note d'information pour promouvoir la pratique de l'activité physique et sportive (notamment en lien avec JOP Paris 2024 / future feuille de route bien vieillir) dans tous les ESSMS
- Faciliter l'appropriation de l'instruction et de la note d'information
- Accompagner les référents APS en ESMS dans la mise en œuvre de leurs missions, en lien avec les référents DRAJES et ARS
- Impulser, capitaliser et valoriser les initiatives menées par les ESSMS

Équipe

- Jean-Victor BABEANU & Laetitia NAUD (Pôle Performance des parcours sanitaires et médico-sociaux)
- + Experts du réseau de l'Anap mobilisés pour la création d'outils et la coanimation de la CDP

MAISONS SPORT SANTÉ EnVie d'Activité

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

L'ANAP

l'anap agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale

Les modes d'intervention

1
Publications

- **Plateforme nationale des bonnes pratiques** de l'Anap : recueil de bonnes pratiques APS
- **Fiches pratiques** : Déclinaison de la note d'information et de l'instruction
- **Kit d'outils :** outils de communication et outils de mise en pratique. Alimenté par la Communauté de Pratiques

2
Animation

- **Webinaire** à destination des ESSMS et des autres personnes intéressées : Présentation des publications, de la Communauté de Pratiques et des REX postés sur la plateforme
- **Communauté de pratiques** : Animation d'un réseau de référents APS d'ESMS au national visant à partager les bonnes pratiques des ESMS, les valoriser. Réalisé en lien avec les référents DRAJES et ARS (jusqu'à fin 2024)
- **Réunions de coordination des ARS et DRAJES**

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

CALENDRIER ANAP

Décembre 23 | Mars 24 | Avril 24 | Juin 24 | Juillet 24 | Septembre 24 | Décembre 24

Construction Instruction et NI

- Instruction et note d'information
- Présentation 9 avril

Publications

- Fiches pratiques
- Kit Outils

Animation Communauté de pratiques

- Webinaire 12 juin
- Réunion de coordination 26 avril
- Réunion de coordination 4 juillet

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Les établissements et services sociaux et médicosociaux (ESMS) et le public en Situation de Handicap (PSH)

Cas concret de partenariats entre MSS et ESMS

Rodrigue BARET
Chargé de projet sport-santé
Office des Sports et du Temps Libre de Saint-Pierre (La Réunion)

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

L'Office des Sports et du Temps Libre de Saint-Pierre (OSTL)

OSTL
Office des Sports et du Temps Libre
SAINT-PIERRE

FORTIS FORTUNA FORTIOR
VILLE DE SAINT-PIERRE

- **Association Loi 1901** créée en 1977
- Affiliée à la **Fédération Nationale des Offices Municipaux et des Sports (FNOMS)** et à **la Fédération Française Sports pour Tous**
- **Regroupe 130 associations affiliées**, soit plus **de 14 000 licenciés**

Mandature 2020 - 2026

2015 : OMS → OSTL

1977 : création

- ✓ Gérer l'interface entre les associations et la Municipalité
- ✓ Dynamiser l'action sportive locale
- ✓ Informer, orienter et soutenir les dirigeants des associations
- ✓ Promouvoir la santé par le sport
- ✓ Favoriser et développer par tous moyens la pratique des activités physiques, sportives, culturelles, de loisirs, d'éducation, de formation, de santé, et du temps libre pour tout public sur la commune de Saint-Pierre.

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Un office, plusieurs pôles d'activités

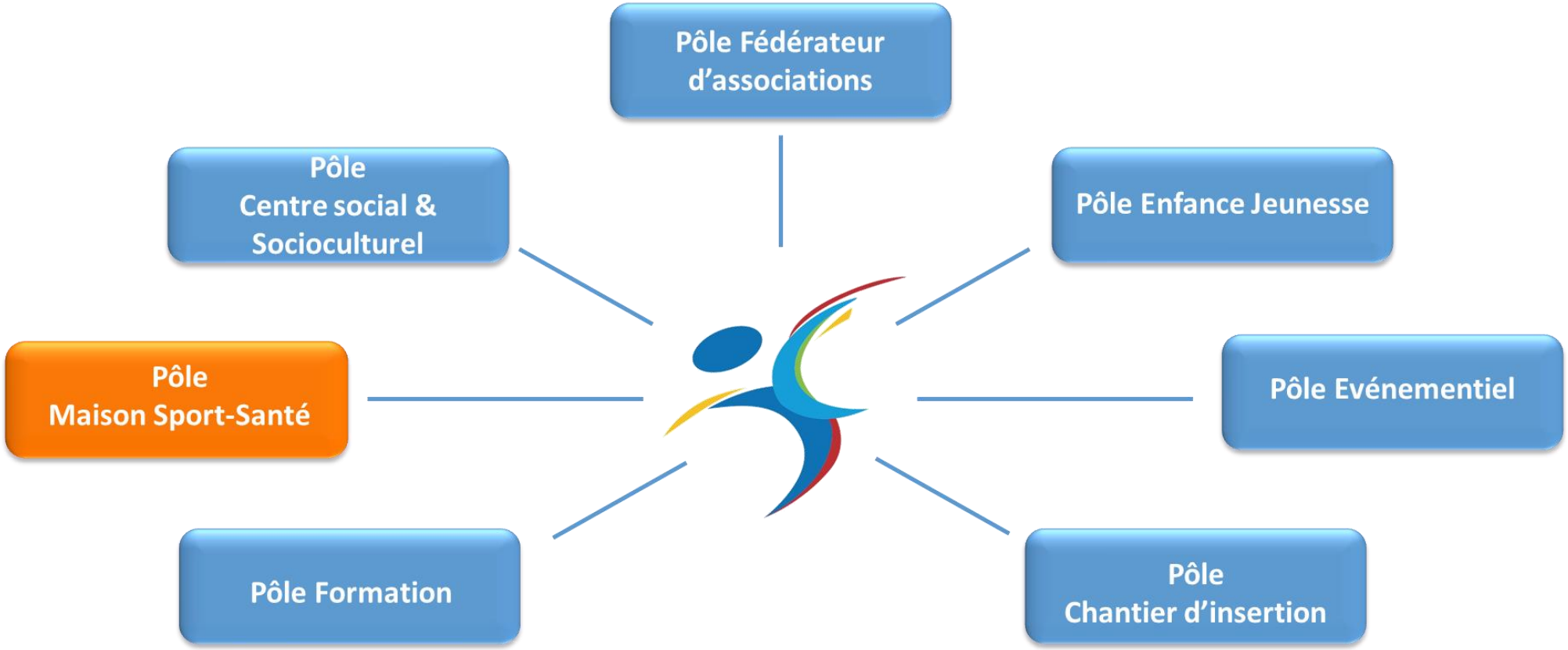

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

Une MSS inscrite au sein d'une gouvernance territoriale sport-santé

Au niveau régional : déclinaison de la SNSS en Stratégie Régionale Sport-Santé

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de La Réunion

Agence Régionale de Santé La Réunion

La Réunion contre le diabète

2016

PRSSBE

sport santé bien-être La Réunion

MAISONS SPORT SANTÉ EnVie d'Activité

2019

SRSSBE

SSBE.re Sport Santé Bien-Être

Comité de pilotage SSBE (pilotage DRAJES)

- COTECH Formation SSBE
- COTECH Maison Sport-Santé
- COTECH Label SSBE
- COTECH référents SSBE (Ligues et Comités)

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Stratégie Régionale Sport-Santé Bien-Être 2021 - 2024

Objectif : **améliorer l'état de santé de la population Réunionnaise** en favorisant l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie

Axes de développement :

- Développer l'offre sport-santé sur le territoire : **Sport pour Tous** et **Sport Santé sur Ordonnance**
- Déployer l'**offre de formation régionale**
- Plaidoyer en faveur d'un **développement territoriale du sport santé**
- Poursuivre la **labellisation des créneaux SSBE** respectant des **critères de qualité** et de **sécurité**
- Poursuivre la **gouvernance régionale SSBE** par la mise en place de **COTECH**
- **Communiquer** et **rendre visible l'offre SSBE**

Critères sécurité

- Encadrants qualifiés et formés
- Groupes restreints
- Sport santé pour tous : 25 pratiquants max
- Sport sur ordonnance : 16 pratiquants max
- Lieux et matériel adaptés
- Accueil et suivi individuel
- Liaisons régulières avec le médecin prescripteur

Critères qualité

- Partenariat et proximité
- Accessibilité géographique, financière
- Démarche d'éducation pour la santé
- Evaluation régulière
- Communication et visibilité

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Une dynamique régionale « cousue main »

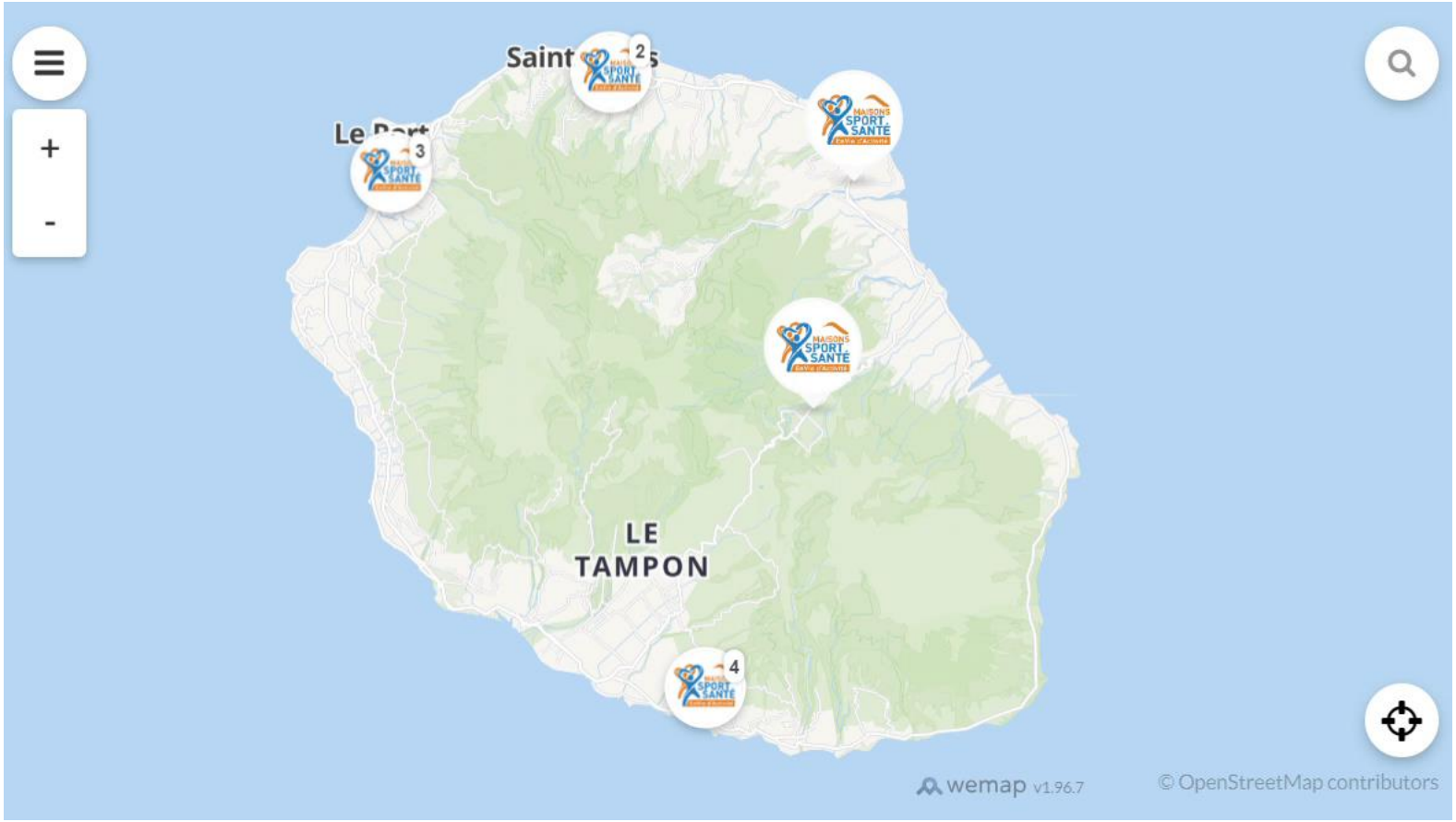

- **11 MSS**
- Plus de **472 professionnels formés** en sport-santé depuis 2014
- Plus de **460 créneaux d'activités labellisés SSBE**
- **Articulation forte MSS, CPTS, Collectivités et MSP**

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Rappel des missions des Maisons Sport-Santé

- ✓ **Informer, sensibiliser et conseiller** sur les bienfaits de l'APS et participer à la promotion d'un mode de vie actif, à la lutte contre la sédentarité, à la prévention de la perte d'autonomie
- ✓ **Identifier l'information sur les offres locales de pratique d'APS et d'APA** (y compris les possibilités de prise en charge des bilans ou des programmes d'APS/APA) **et la mettre à disposition du public**
- ✓ **Accueillir de manière personnalisée** toute personne souhaitant commencer ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge, leur état de santé ou de fragilité
- ✓ **Assurer la mise en place ou la réalisation des bilans** comprenant une évaluation de la condition et des capacités physiques, un bilan motivationnel prenant en compte les limitations fonctionnelles éventuelles signalées par le médecin
- ✓ **Orienter les personnes vers un parcours d'activité physique** en proposant les différentes options possibles répondant à leurs souhaits et leurs besoins
- ✓ **Accompagner les bénéficiaires engagés dans des programmes d'APA et s'assurer de leur accord** tout au long de leur parcours
- ✓ **Orienter vers des professionnels et des structures partenaires** pour compléter l'accompagnement de la personne si besoin
- ✓ **Assurer la mise en place d'actions de sensibilisation et/ou de formation** en direction des professionnels des secteurs de la santé, du médico-social et social, du sport et des intervenants en activité physique adaptée
- ✓ **Mettre en réseau les intervenants**

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Partenariat MSS OSTL - ESMS : processus type

Objectifs ? Placer les bénéficiaires au cœur d'un dispositif sport-santé géographiquement et financièrement accessible, s'ouvrir vers l'extérieur et encourager la pratique mixte et inclusive (handimix)

Demande de partenariat

OSTL
Office des Sports et du Temps Libre
SAINT-PIERRE

ESMS

Typologie de la demande

Projet collectif

ou

Projet individuel

Convention de partenariat

Modalités du partenariat :

- ✓ Financement
- ✓ Caractéristiques du public
- ✓ Encadrement
- ✓ Transport

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

FONDATION Père Favron
La solidarité en action

ALEFPA
ASSOCIATION LAÏQUE POUR L'ÉDUCATION, LA FORMATION, LA PRÉVENTION ET L'AUTONOMIE

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Partenariat MSS OSTL - ESMS : objectifs

Objectifs des ESMS :

- Offrir un accompagnement pour **maintenir** ou **restaurer** leurs **liens familiaux**, **sociaux**, **scolaires** et **professionnels**
- Intervenir auprès des bénéficiaires mais aussi de leur famille en proposant des aides visant à **éviter les handicaps / pathologies additionnels (surpoids, obésité, maladies chroniques, etc.)**
- Faciliter l'accès aux services offerts par la collectivité
- Soutenir les personnes dans la réalisation de leur projet de vie

Objectif du partenariat :

Placer les bénéficiaires au **cœur d'un dispositif** sport-santé **géographiquement** et **financièrement accessible**, **s'ouvrir vers l'extérieur** et encourager la **pratique mixte et inclusive** (handimix)

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Partenariat MSS OSTL - ESMS : projet « individuel »

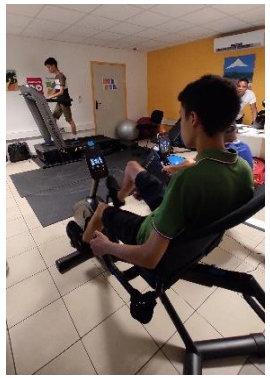

Orientation à la demande des ESMS partenaires de personnes dites « autonomes » vers les activités classiques au sein des locaux de la MSS :

- Salle de sport
- Activités collectives (Pilates, remise en forme, gym douce, etc.)
- Atelier d'éducation nutritionnelle

Effectif : 5 à 10 personnes

Services concernés :

- **Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)** : adultes entre 20 et 60 ans en situation de handicap somatique (déficience motrice, sensorielle), psychique, mental ou lié au vieillissement
- **Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)** : enfants, adolescents et jeunes majeurs présentant des TSA

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Partenariat MSS OSTL - ESMS : projet « collectif »

Demande d'un ESMS de mettre en place un projet APA pour un service complet :

- Action de proximité au sein ou à l'extérieur de l'ESMS → **pratique « hors les murs »**
- Activités multisports en extérieur
- Effectif : 8 à 15 personnes

Services concernés :

- **Foyer d'Hébergement (FH)** : Hébergement et accompagnement des adultes en situation de handicap qui exercent une activité professionnelle
- **Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)** : adultes présentant un handicap intellectuel sévère, des déficiences motrices associées ainsi que des personnes atteintes de TSA

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Partenariat MSS OSTL - ESMS : points de vigilance

- **Financement** :
  - Subventions actions (réponse aux AAP : MSJOP, DRAJES, ARS, Région, Département)
  - Prestations de services (financement par les ESMS)
  - Possibilité de prise en charge des adhésions annuelles par le dispositif Pass Loisirs du Département de La Réunion

  Sous réserve d'éligibilité (être titulaire de l'AAH, de l'AEEH ou d'une pension d'invalidité de catégorie 2 ou 3 de la CGSS)

- **Formation des encadrants** :
  - Formations proposées par la FFH et la FFSA (ex : AQSA/AESA)
  - Formation / Sensibilisation de l'équipe de la MSS réalisée par les professionnels des ESMS
  - Formations régionales Sport-Santé Bien-Être (SSBE)
  - Programme Club Inclusif du Comité Paralympique et Sportif Français (modules dirigeants et encadrants)

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

Partenariat MSS OSTL - ESMS : points de vigilance

- **Création / identification d'une offre de pratique adaptée** :
  - Favoriser la collaboration entre les MSS et les associations sportives locales pour multiplier les structures accueillantes
  - Construire une connaissance fine de l'offre de pratique, des besoins et des dispositifs mobilisables
  - Valoriser et communiquer sur le Handiguide des Sports

- **Accessibilité géographique** : optimiser la chaîne de transport
  - Se renseigner auprès des CCAS et des réseaux de bus des communautés de communes
  - Exemple du service MOBI'NÉO à Saint-Pierre assurant à la demande les déplacements réguliers ou occasionnels des Personnes à Mobilité Réduite sur le territoire de l'intercommunalité de la CIVIS.

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Perspectives : programme club inclusif

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Merci de votre attention

Office des Sports et du Temps Libre de Saint-Pierre
130 rue du Four à Chaux, 97410 Saint-Pierre

Pôle Sport-Santé
sportsante@ostl-saint-pierre.com
0262 25 06 49 / 0692 85 17 36

Chargé de projet sport-santé
rodrigue.baret@ostl-saint-pierre.com
0693 30 25 02

Site internet